Image not found or type unknown

Assurance responsabilité civile

Par **lamiacee**, le **07/01/2013** à **12:09**

Bonjour,

J'ai vendu une vieille maison. Sur le terrain il y avait un vieux hangar qui s'est écroulé (à priori après la signature chez le notaire et la remise des clés soit 4 jours après signature). Notre assurance responsabilité civile peut-elle s'appliquer étant donné que nous n'étions assurés que pour la maison et pas pour les dépendances ?
Les acquéreurs nous en ont demandé la reconstruction.....
merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés